

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à 18h30 à Charleval, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués

En exercice : 48

Présents : 47

Votants : 48

Date de convocation :

Le : 6 mai 2026

Délibération publiée

Le :

Etaient présents :

Amfreville les Champs	M. Cordier,
Bacqueville	M. Houy,
Beauficel-en-Lyons	M. Pillet,
Bosquentin	Mme Fouquet,
Bourg Beaudouin	M. Halot,
Charleval	Mmes Dalissier, Masson, MM. Calais, Durand,
Douville/Andelle	M. Cramer,
Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
Fleury sur Andelle	Mmes Bellanger, Collemare, M. Pernel,
Flipou	M. Cousin,
Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
Le Tronquay	M. Bournisien,
Les Hogues	Mme Bachelet,
Letteguives	Mme Collard,
Lilly	Mme Lancien,
Lisors	M. Herbin,
Lorleau	Mme Canu,
Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
Ménesqueville	M. Cahagne,
Perriers/Andelle	Mmes Bonay, Lebourg, MM. Defrance, Mazurier,
Perruel	M. Quéné,
Pont Saint Pierre	Mme Lavigne-Courteux, M. Hébert,
Radepont	M. Minier,
Renneville	M. Vieillard G.,
Romilly/Andelle	Mmes Le Breton-Palier, Rayer, Simon, MM. Chivot, Romet, Leménager, Vieux
Rosay-sur-Lieure	Mme Chapelle,
Touffreville	Mme Malhaire,
Val d'Orger	Mme Loison, M. Cosaque,
Vandrimare	Mme Pluvinet-Delatre, M. Bézirard,
Vascoeuil	M. Moëns.

Pouvoir : M. Vieillard R. à M. Vieillard G.

Administration générale : Désignation des membres de la commission thématique « Attractivité »

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Vu la délibération n°89_2026 du conseil communautaire en date du 16 avril 2026 portant création des commissions thématiques suivantes : « Finances et affaires générales » ; « Attractivité » ; « Senior et santé » ; « Voirie et mobilité » ; « Patrimoine bâti et coopération avec les communes » ; « Urbanisme et environnement » ; « Cycle de l'eau » ; « Politique associative et sportive » ; « Familles » ;

Vu l'accord unanime des conseillers communautaires de procéder à l'élection des membres des commissions thématiques à la main levée ;

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- désigne les membres suivants pour la commission thématique « Attractivité » :

Amfreville-les-Champs	BOURGOIT	Laurent	Lisors	MATHE	Emilie
Bacqueville	FOURGON	Hélène	Lorleau	DUVÉRE	Anne-Marie
Beauficel-en-Lyons	CANTOURNET	Anne-Marie	Lyons-la-Forêt	DE LASSUS SAINT GENIES	Isabelle
Bosquentin	LAUGIER	Mathieu	Ménesqueville	BRIDONNEAU	Alain
Bourg-Beaudouin	VAN DEN BRINK	Barbare	Perriers-sur-Andelle	LEBOURG	Nathalie
Charleval	DALISSIER	Maud	Perruel	BETON	Alexia
Douville-sur-Andelle	CRISTOPHE	Laëtitia	Pont-Saint-Pierre	LEVACHER	Philippe
Fleury-la-Forêt	MARGRIT	Aurore	Radepont	SAQUET	Laurent
Fleury-sur-Andelle	PERNEL	Adrien	Renneville	LEVIEUX	Thierry
Flipou	HOUDU	Guillaume	Romilly-sur-Andelle	RAYER	Véronique
Houville-en-Vexin	SEMIN	Fanny	Rosay-sur-Lieure	LENABOUR	Rudy
Le Tronquay	BOURDIER	Anne	Touffreville	PATIN	Florence
Les Hogues	BACHELET	Aline	Val d'Orger	ANDRIEUX	Célia
Letteguives	CREVEL	Quentin	Vandrimare	BEZIRARD	Lionel
Lilly	HULIN-VIARD	Julie	Vasœuil	BELMANS	Catherine

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Arthur DURAND



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.